

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'arrêté du 17 décembre 2015 susvisé, le conseil d'administration # doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auxquels l'université est exposée ainsi que les actions mises en place pour leur couverture.

A ce titre, au moins une fois par an :

- il est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'organisme ;
- il valide le plan d'action établi sur la base de cartographie(s) des risques budgétaires et des risques comptables.

Le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable sont en cours de déploiement à l'université.

Ce déploiement fait l'objet d'un pilotage organisé autour d'un comité de pilotage et d'un chef de projet. Ce dernier est chargé de coordonner les différentes actions et de rendre compte au comité de pilotage et à la gouvernance de leur mise en œuvre.

Les premiers processus prioritaires identifiés et en cours d'expertises concernent la paie et les produits issus de la formation continue.

Au regard de la carte des risques budgétaires et comptables de ces processus prioritaires, il est proposé de mettre en œuvre un plan d'action sur ces deux domaines pour 2019.

Les plans d'actions élaborés joints en annexe portent sur 2 thématiques :

- Les recettes de la formation continue,
- Le traitement de la paie.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les plans d'action présentés en annexe

Membres en exercice : 37

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-12-07-17

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Le Président,

Mathias BERNARD

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

CIB / CIC UCA - LES PLANS D'ACTION 2019 PROPOSES :

1- LA FORMATION CONTINUE

Objectifs	Scénarios d'empêchement	Points de contrôle	Résultats	Risque		Plan d'actions	Acteurs	échéance
Suivi budgétaire de l'activité FC	- Mauvaise codification des Eotp. Formations non cartographiées dans SIFAC. Remontée des données FC non réalisée.	Liste des eOTP dans SIFAC. Liste des formations dans APOGEE. Extraction des produits de recettes DAF.	Utilisation de de FCA manager + UCA Forco + fichiers excel - Saisies par l'ensemble des composantes.	Financier	Données budgétaires non fiables	- Choix d'un seul outil de saisie des conventions	DF DAF	avr-19
						- Définir des indicateurs de pilotage budgétaire FC	DAF	mars-19
Trésorerie UCA optimisée	Pas d'échéancier dans SIFAC. CA non référencer dans SIFAC.	CA total de la convention impacté dans la commande de vente.	Pas de suivi ni de contrôle à ce jour	Financier	Trésorerie prévisionnelle de l'établissement non fiable.	- Déploiement des échéanciers dans le SI	DAF AC	1 ^{er} trimestre
						- Contrôle par sondage semestriel	AC	06/2019 11/2019
Sincérité des PAR/PCA	Pas de trame harmonisée entre les composantes. Pas de TdB de suivi. Pas d'exhaustivité Rétention d'information	Contrôle des restes à réaliser et des restes à percevoir sur les produits de FC à l'aide d'un tableau de suivi.	Sincérité du résultat	Financier	Evaluation des PAR/PCA non fiable.	- Elaboration d'un tableau de suivi en lien avec les composantes.	DAF AC	3 ^{er} trimestre
Bilan pédagogique et financier fiable et complet	Données financières erronées. Traitement des données non homogène. Absence de consignes.	Contrôle des fichiers composantes (Excel)		Politique	Perte d'agrément	- rédaction d'une procédure pour l'établissement du BPF	DF /COMPOS	1 ^{er} trimestre
Développement des recettes propres liées à la FC	Absence de tableau d'analyses. Manque de pilotage de l'activité. Pilotage inadapté.	Procédure de pilotage de l'activité. Lien VP et DF. Indicateurs		Politique	Objectifs stratégiques non réalisables	Proposition d'un outil de pilotage dédié à la FC	DF	mars-19
Mise en œuvre du plan de développement des recettes propres liées à la FC.	Absence de Tableau d'analyses. Manque de pilotage de l'activité. Pilotage inadapté.	Procédure de pilotage de l'activité. Lien VP et DF. Indicateurs		Financier	Perte de ressources	Proposition d'un outil de pilotage dédié à la FC	DF DAF AC	mars-19

2- LA PAIE

Processus	Risques		ACTIONS	ACTEURS	ECHEANCE
	Domaine	Risques à maîtriser			
Rémunérations	Organisation des procédures	Absence de procédures de paie formalisées	Procédure de paie à établir pour l'ensemble du processus	DRH-AC	mars-19
Rémunérations	Liquidation de la paie	Non-respect en tant qu'employeur pour la liquidation de la retraite additionnelle de la fonction publique	Procédure à formaliser au sein de la DRH et de l'AC	DRH-AC	mars-19
Rémunérations	Organisation des procédures	Risque d'une saisie de paie entre la fin du contrôle a priori et la génération du fichier paie	Mise en place de contrôles périodiques tracés de la liste des entrées avec toutes les listes de cartes transmises par les gestionnaires, sur un code de gestion déterminé.	AC	janv.-19
Rémunérations	Dossier administratif des agents	Absence de régularisation des numéros INSEE provisoires	Mise en place de contrôles périodiques tracés sur les Insee	DRH-AC	juin-19
Rémunérations	Contrôle comptable	Contrôle de la cohérence entre la base WINPAIE et les montants déversés dans SIFAC	Contrôle à mettre en place en amont du déversement	DAF-DRV-AC-DRH	janv.-19
Rémunérations	Contrôle comptable	Insuffisance de crédits disponibles en fin d'année	Veiller à un déversement rapide de la paie d'octobre et novembre. Déterminer le montant de la paie de décembre au plus tard le 15 décembre	DAF-DRV-AC-DRH	oct.-19
Rémunérations	Oppositions et retenues	Absence de retenue pour fait de grève sur la paie	Mettre en place un contrôle semestriel de l'application des retenues pour journées de grèves	DRH-AC	juin-19
Rémunérations	Dossier administratif des agents	Embauche irrégulière d'intervenants extérieurs - non-respect de la réglementation	Mettre en place une procédure pour identifier en amont du recrutement les personnes âgées de plus de 67 ans ou étant susceptibles de dépasser le nombre maximum d'heures complémentaires (96h ou 187h selon l'intervenant)	DRH-AC	mars-19
Rémunérations	Liquidation de la paie	risque d'erreurs/fraude sur paie des agents ayant la possibilité d'intervenir dans les SIRH	Etablir la liste des agents dont le positionnement est concerné par ce risque puis inclure dans le contrôle a posteriori de la paie, le contrôle de la paie de ces agents	AC	mai-19
Rémunérations	Liquidation de la paie	Rémunération d'un agent qui a quitté l'établissement provisoirement ou définitivement (démission, retraite, congé parental, décès...)	Procédure et points de contrôle à mettre en place sur les paies des personnels sortants, notamment en cas de décès.	DRH-AC	mars-19
Rémunérations	Liquidation de la paie	Absence de retenue du montant des IJSS sur la paie des agents non titulaires	Mettre en place une procédure unique du traitement des indemnités journalières de sécurité sociale	DRH-AC	mars-19
Rémunérations	Règlement des rémunérations et des cotisations sociales	Erreur dans le changement de coordonnées bancaires	Statistique sur les coordonnées bancaires erronées	AC	avr.-19
Rémunérations	Avances et acomptes	Versement d'acomptes concomitants à des oppositions qui entraîne le non-respect des droits de l'opposant	Mise en place d'un contrôle systématique lors du contrôle des acomptes	AC	déc.-18

